

Schuttrange, le 28 août 2019



Avis

Conformément à l'article 9, point 2, alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que la s.a. MOUTARDERIE de LUXEMBOURG a introduit une demande d'autorisation relative à la mise en conformité des installations (3/01/0101) à L-5365 Munsbach, 21 rue Gabriel Lippmann.

Schuttrange, date qu'en tête
Pour le collège échevinal

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus est affiché à l'endroit usuel à la maison communale pendant 15 jours du 29 août 2019 au 12 septembre 2019 inclus.

Schuttrange, date qu'en tête
Pour le collège échevinal

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal